

Séance du mardi 09 avril 2024
Délibération n°2024-25-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 27 mars 2024

Objet : Modification de la délibération n°2022-61-VM du 24 mai 2022 approuvant l'acquisition de la parcelle cadastrée AX 262 au profit de Madame Louisa CHALAL et Monsieur BIREBENT Christian

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Katia BOSSOU, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (03) :

Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire
Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, à Mme Madly MARIGNAN, Conseillère municipale
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller municipal à M. Thierry LOUIS, Conseiller municipal

Étaient absents (08) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire.

M. Marijono SANIP, M. Roméo JEWANI, Mme Suzanne MAZOE, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Claude LEMKI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire de la commune de Macouria propose au conseil municipal de répondre favorablement à la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée AX 262 pour un montant de **15 092,50 euros**, et à la cession à l'euro symbolique de la voie d'accès AX 263 au bénéfice de Madame Louisa CHALAL et Monsieur Christian BIREBENT

Vu le rapport n° 22/2024/VM de Monsieur le Maire ;

Vu la demande de Maître Maya BRAVO ;

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du service d'évaluation de DGFIP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AX 262 et AX 263 pour un montant de **(quinze mille et quatre-vingt-quatorze euros et cinquante cents)** et la cession à l'euro symbolique de la parcelle AX 263 **(1,00 €)** au bénéfice de Madame Louisa CHALAL et Monsieur Christian BIREBENT

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'acte notarié de cession ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 11 avril 2024